



Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux Droits de l'Homme au Burundi :

« Les membres du parti CNL constamment harcelés par les Imbonerakure en collaboration avec la police et l'administration »

Période du mois de Mars 2019

Plan du present rapport.

- **INTRODUCTION.**
- **ASSASSINATS, DISPARITIONS FORCEES ET ENLEVEMENTS.**
- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE.**
- **AUTRES VIOLATIONS.**
- **CONCLUSION.**
- **RECOMMANDATIONS.**

- **INTRODUCTION.**

La crise politico sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue à alimenter les violations des droits de l'homme et le peuple burundais qui aspire à un état de droit en paie le prix.

En effet, le forcing de Pierre NKURUNZIZA à un mandat illégal continue à plonger le pays dans un cycle infernal de violences. Depuis, de nombreux cas de violations de droits de l'homme ont été commises et continuent d'être perpétrés par un régime qui ne se soucie guère des malheurs de sa population.

La Commission internationale d'enquête sur le Burundi, dont le mandat vient d'être renouvelé par une résolution adoptée, vendredi 28 septembre 2018, par les États membres du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, a fait le même constat : la persistance en 2017 et en 2018 des principales violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015, à savoir des exécutions sommaires, des disparitions, y compris forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des tortures et des mauvais traitements, et des violences sexuelles.

Les victimes de ces violations continuent d'être en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie – CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du congrès national pour la liberté(CNL),le tout nouveau parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD)) ; sympathisants de groupes armés d'opposition ; Burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes ; ou journalistes et membres d'organisations de la société civile.

Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service de Renseignement associés aux imbonekure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme.

L'impunité est devenue un mode de gouvernance ce qui semble mettre à l'abri ceux qui commettent ces violations, mais ceux qui pensent ainsi ne doivent pas plutôt dormir sur leurs deux oreilles du fait que les instances judiciaires internationales comme la Cour Pénale Internationale et les autres mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme se penchent déjà sur le cas du Burundi et a déjà commencé de faire des enquêtes sur des crimes et violation des droits de l'homme qui se commettent depuis avril 2015 au Burundi.

ACAT s'est engagée à contribuer à la dénonciation de ces violations graves des droits de l'homme et à chercher au recouvrement des droits des victimes ou des familles des victimes en exerçant leur droit à porter plainte et à un procès équitable.

Le deuxième rapport de la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi publié en septembre 2018 vient encore une fois de le confirmer. Le gouvernement tente de dissimuler les cadavres, une nouvelle stratégie de cacher les graves violations perpétrées. Malgré cela, les cas d'assassinats et de disparitions forcées continuent d'être enregistrés car ils n'ont jamais cessé malgré l'appel incessant des Organisations de défense des droits de l'homme.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

La sortie de la crise politico sécuritaire du Burundi par voie des négociations n'est pas pour aujourd'hui ou pour demain. Cela se traduit par les récents pourparlers organisés au mois d'octobre 2018 en Tanzanie entre le gouvernement en place à Gitega et les membres de l'opposition qui se sont soldés en échec. Le gouvernement n'a pas été représenté, ses membres ont préféré laisser leurs chaises vides à la table des négociations.

Ainsi, pour la période couverte par le présent rapport, **vingt-six (26)** d'assassinats, **1 cas** de disparitions forcées et deux(**2**) cas d'enlèvements, nonante et un (**91**) cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales, ainsi que **seize (16)** cas d'atteintes à l'intégrité physique dont quatorze (**14**) cas de torture, ont pu être répertoriés

- **CAS D'ASSASSINATS ET DISPATIONS FORCEES**

Les phénomènes d'assassinats et des disparitions forcées deviennent de plus en plus récurrents au Burundi et se sont accrus surtout pendant la campagne et au-delà même du referendum sur l'amendement de la Constitution.

Ainsi pour cette période du mois de mars 2019, l'Acat-Burundi a pu répertorier **vingt-six (26)** cas d'assassinats.

- **CAS D'ASSASSINATS**

1. En date du 2 mars 2019, quatre (4) personnes ont été tuées par un agent de police connu sous le nom de Léopold NIZIGIYIMANA dans un bistrot se trouvant en zone de GATUMBA commune MUTIMBUZI de la province Bujumbura. Selon des témoins de cette scène macabre, une dispute entre le policier et une prostituée serait à l'origine de ces actes de ce policier qui était apparemment en état d'ivresse.

2. En date du 3 mars 2019, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert sur la colline MUZYE, commune GIHARO, province RUTANA. Selon les habitants de cette localité, cet homme serait assassiné dans un autre endroit et son corps jeté là-bas du fait que personne ne l'a reconnu. Les présumés auteurs et les mobiles de ce meurtre ne sont pas encore connus.
3. En date du 4 mars 2019, sur la colline KABINGO, zone BUTEZI, commune GIHARO, province RUTANA, le nommé KABURA de la colline BUBANGA, zone KAYERO, commune MPINGA-KAYOVE, a été retrouvé mort. La victime qui était partie cultiver son champ, a été tuée par des personnes non identifiées dans cet endroit.
4. En date du 07 mars 2019, sur la Colline NYABIKENKE, commune NYAMURENZA, province NGOZI, deux hommes revenant du Rwanda ont été arrêtés par des imbonerakure de cette localité. ceux-ci ont informés leurs hiérarchies qui sont vite arrivés sur les lieux : un certain Dismas, RUMBETI hassani, commissaire général de police, imbonerakure surnommé RWEMBE, et ANGELO secrétaire général adjoint CNDD-FDD au niveau communal. Ces hommes ont été tabassés sur ordre du commissaire et leur argent également confisqué. Le lendemain ces deux hommes ont été retrouvés sans vie, égorgés et flottants sur la rivière KANYARU.
5. En date du 15 mars 2019, trois (3) corps sans vie ligotés, en décomposition et non identifiés ont été retrouvés sur la colline BIHEMBE, zone NDORA de la commune BUKINANYANA de la province de CIBITOKE, les responsables administratifs de cette localité ont ordonné que ces corps soient immédiatement enterrés sans des enquêtes ne soient menés pour déterminer l'origine de ces corps et les conditions dans lesquelles ils ont été tués.
6. En date du 16 mars 2019, Des individus non identifiés porteurs d'armes blanches ont attaqué un ménage de Serges NKURUNZIZA, secrétaire général adjoint du parti CNDD-FDD dans la province de Gitega situé au quartier KARERA II de la ville de Gitega et ont blessé Claude IRANKUNDA, étudiant à l'université polytechnique de Gitega, alors qu'il essayait de les empêcher de s'introduire dans la maison. La victime a succombé de ses blessures à l'hôpital régional de Gitega le même jour. La police de Gitega n'a identifié aucun suspect à ce jour.
7. En date du 18 mars 2019, NSHIMIRIMANA Privat, enseignant à l'école fondamentale de MWENYA en commune KIRUNDO, et représentant du syndicat des enseignants SLEB en province de KIRUNDO a été battu à mort par ses collègues connus sous les noms de Bonite BAYUBAHE et Claude selon les informations en provenance de cette localité les présumés auteurs de ce meurtre sont déjà arrêtés par la police pour enquête.

8. En date du 19 mars 2019, deux (2) policiers connus sous les noms de Jean SIMBAGOYE et de Léonard NSHIMIRIMANA ont été tués, leurs armes emportées par les assassins, près de la rivière MUZAZI, colline MUTARA commune MUTIMBUZI de la province de Bujumbura la police annonce l'arrestation de cinq (5) suspects pour des raisons d'enquêtes.
9. En date du 19 mars 2019, deux (2) corps sans vie de Germain NTAHIMPERA et Janvier NAHIMANA, ligotés, en décomposition et qui n'ont pas été identifiés, ont été retrouvés flottants sur la rivière KABURANTWA du côté de la commune BUGANDA de la province de CIBITOKÉ. Ces corps ont été repêchés par les habitants et vite enterrés sur ordre de l'administrateur de la commune BUGANDA Emmanuel BIGIRIMANA. Les habitants de cette localité s'inquiètent du fait qu'aucun jour ne passe sans que des corps sans vie ne soient aperçus dans cette rivière et demandent des enquêtes afin de déterminer les identités de ces corps ainsi que les présumés auteurs de ces assassinats à répétition.
10. En date du 19 mars 2019, un corps sans vie de BUCUMI a été découvert sur la colline KAGRIGIRI, commune et province BUBANZA. Selon les habitants de cette localité qui ont vu ce corps, il portait des signes de torture et certaines parties dont les pieds et les poignets mutilés et amputés. L'administration a ordonné son enterrement immédiat sans que des enquêtes ne soient menées pour déterminer les circonstances et les présumés auteurs de ce meurtre. En date du 23 mars 2019 sur la colline Mufumya, commune Butaganzwa, province Kayanza, André Ndereyimana, membre du parti CNL a été assassiné à coups de bâton à son domicile par des inconnus, il était en désaccord avec les Imbonerakure pour avoir refusé de contribuer pour le parti CNDD-FDD.
11. En date du 24 mars 2019, Aimable NDAYIZEYE, un militant du congrès national pour la liberté, résidant sur la colline SIGU, zone NYAGISOZI, commune BUSONI de la province KIRUNDO, a été assassiné, à coup de poignard par un imbonerakure connu sous le nom de TOYI augustin pour le simple motif qu'Aimable a refusé d'adhérer au CNDD-FDD. La famille de la victime ainsi que les habitants de la localité demandent que cet imbonerakure soit sévèrement puni mais ils craignent qu'il ne soit relaxé du fait de son appartenance au parti au pouvoir.
12. En date du 23 mars 2019, sur la colline MUBARAGAZA, zone GISIMBAWAGA, commune MUTUMBA, province KARUZI, deux personnes ont été assassinés. La première victime est fille enceinte de 17 ans, qui a été poignardée par Eric NIBIMPA, âgé de 20 ans, auteur de cette grossesse, membre du CNDD-FDD et ce dernier a par après été victime de la vindicte populaire. Les parents de ces personnes décédées ont été arrêtés pour des raisons d'enquête.
13. En date du 24 mars 2019, un corps sans vie d'une femme a été découvert dans la rivière NYABAGERE, zone BUTERERE, commune NTAHANGWA de la mairie de Bujumbura. Les présumés auteurs de cet assassinat n'ont pas été identifiés.

14. En date du 26 mars 2019, un corps sans vie d'Innocent IRUMVA, pêcheur, âgé de 18 ans, a été retrouvé au quartier KANYENKOKO, dans la commune et province RUMONGE. Les circonstances de sa mort restent inconnues.
15. En date du 26 mars 2019, un corps sans vie d'une femme connue sous le nom de BAYIZERE a été découvert sur la colline KARERA, zone SHANGA, commune MUSONGATI, de la province RUTANA. Ceux qui ont vu ce corps dit que la victime a succombé après avoir reçu plusieurs coups de gourdins. Aucun suspect n'a été arrêté à ce jour.
16. En date du 30 mars 2019, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur la colline KINYINYA, en zone RUKARAMU, commune MUTIMBUZI, province Bujumbura rural. Ce corps était mis dans un sac et a été vite enterré par la population sous les ordres du chef de zone RUKARAMU, Léonidas NIBIGIRA.

- **CAS DE DISPARITIONS FORCEES**

1. HATUNGIMANA métussela ,citoyen vivant en zone de KANYOSHA en mairie de Bujumbura a disparu depuis le vendredi 15 mars 2019selon ses proches ,métussela a quitté son domicile ce jour et disait qu'il va à la police de l'air , des frontières et des étrangers(PAFE) à la recherche d'un document de voyage, et qu'il a rendez-vous avec un ami qui lui a promis de l'accompagner à la PAFE, depuis cette date sa famille ne l'a jamais revu et à chercher partout dans tous les cachots de Bujumbura sans succès .

- **CAS D'ENLEVEMENTS**

2. En date du 17 mars 2019, Eric NIYORUGIRA, militant du congrès national pour la liberté résidant sur la colline KAGAZI, commune RUGOMBO, province CIBITOKÉ, a été enlevé à son domicile par les membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, les imbonerakure. Depuis lors, sa famille a cherché dans tous les cachots de RUGOMBO, sans succès et dit craindre pour sa sécurité.
3. En date du 17 mars 2019, sur la colline MARAMVYA, commune MAKEBUKO, province Gitega, Térance BARANYIMBA, membre du parti CNL, a été enlevé par Jovin CISHAHAYO, responsable du SNR en province Gitega en collaboration avec des policiers et des Imbonerakure. Térance a d'abord été enfermé dans la maison de Jovin située sur la colline SONGA avant d'être ensuite emmené dans un endroit inconnu. Il est accusé de possession d'une arme après une fouille perquisition chez lui.

- **CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES**

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois de mars 2019. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés opposants au gouvernement actuel est conduite par des miliciens IMBONERAKURE soutenus par les administratifs en vue de les traquer. Ainsi pour cette période couverte par ce rapport **nonante et un (91)** cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été répertoriés.

1. En date du 2 mars 2019, sur la colline et zone MIHIGO, commune BUSIGA, province NGOZI, 23 personnes, adeptes d'une secte d'Eusebie NGENDAKUMANA ont été arrêtées et amenées au cachot de la zone MIHIGO par des agents du SNR et des policiers. Cette arrestation a été opérée durant une cérémonie de levée de deuil définitive de 2 leurs adeptes tués en RDC, cette activité a été suspendue par Tharcisse BIVUGIRE, chef de zone MIHIGO. 9 autres personnes ont été arrêtées en commune NYAMURENZA par des Imbonerakure lorsqu'elles allaient dans cette cérémonie. Ces personnes ont été amenées au cachot de la commune NYAMURENZA, elles ont été transférées le 4 mars 2019 avec 23 autres adeptes à la prison de NGOZI. Les victimes sont originaires des communes BUSIGA et NYAMURENZA de la province NGOZI et de NTEGA de la province KIRUNDO.
2. En date du 6 mars 2019 sur la colline CUNYU, commune BUGANDA, province CIBITOKÉ, Pierre NDIKURIYO, Jonas KUBWAYO et NTIRANDEKURA, tous membres du parti politique CNL, ont été battus par des Imbonerakure sous les ordres d'un surnommé NDAKUGARIKA. Ils sont accusés d'avoir tenu des réunions illégales, ces victimes ont été réveillées la nuit par ces Imbonerakure.
3. En date du 6 mars 2019, en commune GIHANGA, province BUBANZA, Marc NSAVYIMANA, représentant communal du parti politique CNL et Edouard NKUNZIMANA, Directeur du lycée communal de GIHANGA au village V, membres du CNL également, ont été arrêtés par des policiers et détenus au cachot de la brigade de GIHANGA. Ils ont été accusés d'avoir tenu une réunion illégale.
4. En date du 7 mars 2019, douze (12) personnes ont été arrêtées par les agents de la police sur la colline GERANGABO, commune MUTAHO, province Gitega. Nos sources précisent que les personnes arrêtées sont toutes des militants du parti d'opposition CNL accusées de détention illégale d'armes. Ces personnes ont été conduites au cachot du commissariat provincial de Gitega alors qu'aucune arme n'a été saisie après une fouille perquisition à leur domicile
5. En date du 10 mars 2019, 17 militants du parti politique CNL à bord d'un minibus ont été arrêtées en commune MATANA, province Bururi alors qu'ils allaient à Bujumbura dans les festivités d'ouverture de la permanence nationale et de lancement officiel des activités du

CNL. Ces personnes ont été amenées et emprisonnées au commissariat communal de la police à GITANDU. Elles ont été arrêtées pour les empêcher de participer aux activités de leur parti et elles ont été libérées le même jour dans la soirée.

6. En date du 12 mars 2019, MISAGO Asmani, militant du parti d'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté) et habitant la colline GATARE en commune de BUSONI de la province de KIRUNDO a été interpellé par les agents du service national des renseignements .D'après notre source, MISAGO avait appris depuis lundi le 11 mars 2019 que le SNR cherchait à l'appréhender. Il se serait lui-même rendu au responsable communal du service national de renseignement avant que le responsable provincial de ce service ne vienne pour le récupérer. Toujours selon notre source, il aurait été cité dans une affaire faisant objet d'une enquête par le tribunal de grande instance de MUKAZA. Toutefois, MISAGO dit ignorer de quelle affaire il s'agit. Il a passé la nuit au cachot du parquet de KIRUNDO. Le matin de ce mercredi le 13 mars 2019, il a été conduit à une destination inconnue. Sa famille réclame des éclaircissements sur ce dossier.
7. En date du 12 mars 2019, six élèves de l'école fondamentale KAMURI située sur la colline KIRERA dans la commune et province KIRUNDO sont emprisonnés dans les cachots du parquet de KIRUNDO depuis mardi 12 mars. Ils sont accusés de gribouillage sur la photo du président de la République dans cinq livres du cours de sciences humaines de la 7^{ème} année. Ces élèves sont toutes des filles. Leur âge est compris entre 15 ans et 17 ans. Elles avaient été arrêtées avec un garçon âgé de 13 ans. Celui-ci sera relâché car n'ayant pas 15 ans, âge de la majorité pénale. Après une semaine de garde à vue, la chambre de conseil du tribunal de grande Instance a décidé les maintenir en détention le mercredi 20 mars 2019. Ces filles s'appellent Belyse IRANKUNDA (15 ans), Micheline CIZA (17 ans), Consolate BASHIRAHISHIZE (14 ans). Les écolières seront relaxées suite à une mobilisation des organisations des droits de l'homme et de la communauté internationale le 27 mars 2019.
8. En date du 15 mars 2019, quatre (4) militants du congrès national pour la liberté, parti d'opposition récemment agréé, connus sous les noms de : Jean Bosco HATUNGIMANA, Constantin MINANI, MAJAMBERE et Marc BAGENZI, résidents sur la colline NYAMAROBÉ, commune KIREMBA, province NGOZI, ont été arrêtés par les agents de la police accompagnés par imbonerakure qui désignaient les personnes à arrêter. Ces quatre (4) hommes, avaient passé la soirée à partager un verre, ils sont accusés par ces imbonerakure d'avoir organisé des réunions illégales.
9. En date du 17 mars 2019, Térance BARANYUMBA, un militant du congrès national pour la liberté résidant sur la colline et zone MARAMVYA de la commune MAKEBUKO, province de Gitega a été arrêté par le responsable du service national de renseignement à MAKEBUKO connu sous le nom de Jovin, accompagnés par les imbonerakure. La victime a été embarqué par ce responsable du SNR vers une destination inconnue. Ce citoyen est accusé de port illégal d'arme à feu, mais sa famille et son entourage parlent d'une arrestation à base de ses convictions politiques et craignent pour sa sécurité.

10. En date du 17 mars 2019, Pacifique NIYORUGIRA, Euraste BIZIMANA et Japhet IRANKUNDA, tous militants du congrès national pour la liberté et résidants sur la colline GISABA, commune MURWI, province CIBITOKÉ ont arrêté par des imbonerakure. Ils ont été mis au cachot de MURWI sans que le motif de leur arrestation ne leur soit signifié.
11. En date du 19 mars 2019, deux (2) militants du parti SAHWANYA FRODEBU (front pour la démocratie au Burundi), connus sous les noms de NKURIKIYE Julias et BUREGEYA Omar, tous résidants sur la colline GITABA de la commune et province de MAKAMBA ont été arrêtés par la police. Le parti FRODEBU dénonce une chasse à l'homme dirigée contre ses militants et demande à la police de ne pas s'ingérer dans la politique et de travailler pour le bien de toute la population sans discrimination.
12. En date du 22 mars 2019, six (6) militants du congrès national pour la liberté (CNL) connus sous les noms de : BIVUGIRE Léonce, NSHIMIRIMANA, SINZOTUMA Cyprien, MINANI Remy et BAPFEKURERA Joseph, résidants en zone GATARE de la commune GASHIKANWA province de NGOZI ont été tabassés puis arrêtés et emprisonnés au cachot de cette commune par les imbonerakure dirigés par le chef de colline et celui de la zone. Ils ont été accusés de tenir une réunion illégale. Les responsables du CNL demandent que cette chasse à l'homme cesse et que leurs militants soient relâchés.
13. En date du 22 mars 2019, un autre militant du CNL connu sous le nom de Bosco NYANDWI a été arrêté en commune Burambi et province de RUMONGE sur mandat signé par le procureur de la république dans cette province. Il a été accusé de tenir une réunion nocturne. Les militants du CNL parlent de persécution sur base de leur appartenance politique.
14. En date du 24 mars 2019, six (6) militants du congrès national pour la liberté ont été arrêtés par la police en compagnie des imbonerakure sur la colline RUKOBE commune ITABA de la province de Gitega. Ils ont été accusés par la police de tenir une réunion illégale alors qu'ils étanchaient leur soif selon leurs familles.
15. En date 25 mars 2019, trois (3) militants du congrès national pour la liberté connus sous les noms de Georges ITANGISHAKA, Daniel NIZIGIYIMANA et Raymond NKURIKIYIMANA, vivant sur la colline GITUMBA, zone NYAMAKARABO commune MUGINA, province CIBITOKÉ, ont été arrêtés par des imbonerakure selon des témoins sur place ces trois hommes ont été par la suite ligotés et embarqués vers le cachot de la police en commune MUGINA, Province CIBITOKÉ sans qu'ils soient informés le motif de leur arrestation.
16. En date du 26 mars 2019, Adrien NZOYIHERA membre du comité provincial du parti d'opposition CNL a été arrêté par les agents de la police lorsqu'il se trouvait dans un

bistrot situé au quartier NYABUTUTSI dans la ville de Gitega. Aucun mandat ni motif n'ont été fournis lors de son interpellation. Il est détenu arbitrairement au cachot de police de Gitega. Le mobile de son arrestation ne lui a pas été signifié.

17. En date du 27 mars 2019, Melchiade HATANGIMANA vice-secrétaire de la jeunesse du parti d'opposition CNL du député Agathon RWASA a été arrêté par les agents de la police accompagnés par les imbonerakure, à son domicile situé sur la colline MBIGIRI, zone MINAGO, commune et province RUMONGE. Il est accusé d'avoir organisé une réunion clandestine du parti CNL. Son lieu de détention reste inconnu
18. En date du 30 mars 2019, au centre de la commune GIHANGA, province BUBANZA, trois(3)membres du parti CNL, Sylvain NDAYAHOZE, Pascasie KEZIMANA et Ezéchiel MAHORO ont été arrêtés par la police appuyés par des Imbonerakure et détenus dans le cachot de la Brigade de GIHANGA. Ces membres du CNL étaient dans un bistrot et partageaient un verre. Ils sont accusés d'organiser une réunion illégale.

- **CAS D'ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme sont aussi mentionnés dans ce rapport.

En effet, les IMBONERAKURE, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, font la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils se sont arrogés le droit de malmener la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de tortures sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besognes par l'administration de la base au sommet.

Ainsi **seize (16)** cas d'atteintes à l'intégrité physique dont quatorze **(14)** cas de torture ont été recensés durant ce mois de mars 2019.

- **TORTURE**

1. En date du 2 mars 2019, Hassan NTAHOMVUKIYE, un habitant du secteur MPARAMBO I de la commune RUGOMBO province de CIBITOKÉ, a été tabassé par des imbonerakure, la victime est un élu collinaire membre du parti CNDD-FDD au pouvoir il serait accusé d'avoir refusé de traquer les membres d'opposition de sa colline et de ne pas s'atteler à la collecte des contributions forcées auprès de ses électeurs.
2. En date du 4 mars 2019, dans la commune et province BUBANZA, Isaïe, chauffeur de taxi a été bastonné par un policier connu sous le nom de Malipo travaillant au commissariat de BUBANZA au moment de son arrestation, il était muni d'un mandat

d'amener. Il était arrêté suite au conflit qui l'opposait à un Imbonerakure qui s'appelle Emmanuel.

3. En date du 6 mars 2019, Jonas KUBWAYO, Pierre NDIKURIYO, et NTIRANDEKURA, tous militants du congrès national pour la liberté du député Agathon RWASA ont été tabassés par des imbonerakure. cela s'est passé sur la colline CUNYU, commune BUGANDA de la province de CIBITOKÉ. Nos sources rapportent que ces imbonerakure se sont introduits au domicile des victimes et ont commencé à les tabasser à tour de rôle à l'aide des bâtons, ces tortionnaires n'ont pas été inquiétés et restent en liberté.
4. En date du 14 mars 2019, des membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir CNDD-FDD, les imbonerakure ont passé à tabac le nommé NDARURINZE. les faits se sont déroulés dans la forêt naturelle de MUREHE localisée dans la commune de BUSONI, province KIRUNDO. Des témoins rapportent que la victime a été retrouvée par la population de la localité dans un état critique qui, par la suite, a alerté la police et l'administration locale. La victime a été immédiatement conduite à l'hôpital de KIRUNDO pour des soins intensifs. Aucun présumé auteur n'a été appréhendé à ce jour. Pourtant, des témoins rapportent que cette localité est sous contrôle d'un imbonerakure surnommé « Mix » qui maltraite, tue et torture des personnes en partance ou en provenance du Rwanda.
5. En date du 21 mars 2019, sur la colline GATARE, zone et commune GASHIKANWA, province Ngozi, Joseph BAPFEKURERA, Rémy MINANI, Cyprien SINZOTUMA, Léonce Bivugire et le nommé NSHIMIRIMANA, tous membres du parti CNL ont été battus et arrêtés par des Imbonerakure dirigés par le chef de zone nommé MPORA. Ils sont accusés de tenir une réunion illégale, les victimes ont été détenues au cachot communal par la suite.
6. En date du 22 mars 2019, Pierre NDORIYOBIBA et son épouse ont été battus par des imbonerakure sur la colline KINYOVU commune NYAMURENZA de la province de NGOZI. D'après les informations que nous avons obtenus de la part de nos sources dans cette localité, cette famille a été attaquée pour la simple raison que ces membres sont affiliés au congrès national pour la liberté (CNL) le tout nouveau parti fondé par l'ancien leader du FNL, Agathon RWASA.
7. En date du 24 mars 2019, un groupe des imbonerakure dirigé par Théogène NDORIMANA, a tabassé Pasteur MARORE, un militant du parti d'opposition (congrès national pour la liberté) .Cela s'est déroulé sur la colline JIMBI, commune et province Gitega. Aucun parmi les tortionnaires n'a été arrêté.
8. En date du 26 mars 2019, BATURURIMI Philibert, un militant du congrès national pour la liberté, résidant sur colline RWARUNYINYA, commune RUHORORO de la province de NGOZI, a été torturé par des imbonerakure connus sous les noms de Leonard qui est également chef de colline RWARUNYINYA, Ezéchiel qui est chef des imbonerakure sur cette colline de RWARUNYINYA, MAJAMBERE Mathias serges et BARARUSASIYE. Selon les habitants de cette localité ces imbonerakure ont enlevé et conduit la victime à

l'endroit appelé KU MATARA et ont commencé à la tabasser, tous ces tortionnaires sont libres.

▪ **COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES**

1. En date du 6 mars 2019, une grenade a été lancée par des gens non identifiés au domicile d'un citoyen connu sous le surnom de NTERENA situé sur la colline NGARAMA, commune MPINGA KAYOVE, de la province RUTANA la victime a été blessée durant cette attaque.
2. En date du 24 mars 2019, sur la colline et zone Cewe, commune et province Kirundo, un nommé Nsabintore, qui est membre du parti FRODEBU, a été blessé par une grenade lancée chez lui par des gens non identifiés.

• **AUTRES VIOLATIONS**

1. En date du 3 mars 2019, le chef de zone GITABA, commune et province MAKAMBA a interdit la tenue d'une réunion des membres du parti d'opposition le FRODEBU (Front pour la Démocratie au Burundi). D'après nos sources, ce chef de zone a arraché les drapeaux et symboles du parti. Ces mêmes sources précisent que chef n'est pas le seul à faire ce genre d'interdiction en province de MAKAMBA, celui de la colline BIRIMA, commune MABANDA, a commis les mêmes actes à l'endroit des militants du FRODEBU venus se réunir dans cette localité. Nos sources rapportent que lors de ces opérations, les responsables administratifs locaux étaient accompagnés de membres des jeunes du parti CNDD-FDD au pouvoir imbonerakure. Aucune explication n'a été apportée pour expliquer le refus aux membres de ce parti de se réunir.
2. La population de la commune NYAMURENZA de la province de NGOZI, accuse le chef des imbonerakure dans cette province connu sous le nom de NDAYISHIMIYE Jean Bosco Alias FUPI, de perturber la sécurité des habitants cette commune et surtout ceux des partis d'opposition et cela en complicité avec l'administrateur de ladite commune qui octroie à ces imbonerakure le véhicule communal qu'ils utilisent lors de leurs forfaits. En date du 09 mars 2019, ces imbonerakure ont attaqué plus de huit(8) maisons de la colline KINYOVU, toutes appartiennent aux partisans d'Agathon RWASA. Les imbonerakure se déplacent dans le véhicule de la commune.
3. Une Contribution pour la construction du Stade de football de GATWARO en province KAYANZA est en train d'être collectée et cela de force par les administratifs et les représentants du parti CNDD-FDD dans cette province. Cette contribution s'élève à 5000FBU pour un fonctionnaire de niveau D6, 8000FBU pour celui du niveau D7, 10.000FBU pour une personne de niveau universitaire. Les fonctionnaires de l'Etat se lamentent que cette contribution exorbitante et obligatoire vient s'ajouter à d'autres contributions notamment celle de l'élection 2020 et demande que cessent ces contributions en cascade du fait qu'ils sont dans une extrême pauvreté. Signalons que depuis le début de la construction de ce stade, ces fonctionnaires contribuent chaque mois à hauteur de deux mille francs.

4. Contribution pour les élections 2020 en province RUTANA. Les enseignants des Ecoles fondamentale de RUTANA contestent une décision de direction communale de l'enseignement en commune de RUTANA qui leur ordonne de payer une somme de 2000 depuis le 11 mars 2019. Cette somme vient s'ajouter à celle retenue à la source chaque mois. Cette contribution est destinée à remettre à la ministre de l'enseignement primaire et secondaire afin que celle-ci la verse sur le compte ouvert pour la contribution des élections de 2020.

5. Depuis le 16 mars 2019, tous les bistrotts se trouvant dans la commune NYANZA-LAC de la province de MAKAMBA ont été sommés de diffuser uniquement que de la musique à la gloire du CNDD-FDD, parti au pouvoir. Cette mesure a été annoncée par le secrétaire général du parti en commune de NYANZA LAC connu sous le nom de BUCUMI Philémon surnommé RUGWEBE lors d'une réunion qu'il a tenu à l'endroit des responsables de ce parti sur toutes les collines de la commune NYANZA LAC et leur a signifié que ce message est venu des responsables du parti au niveau national et que personne n'est autorisé à passer outre cette mesure.

- **CONCLUSION.**

Comme nous l'avons toujours signalé dans les rapports précédents et dans celui-ci, le Burundi reste toujours le théâtre des violations graves des droits de l'homme. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis

enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la justice dépend de l'exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des cas d'assassinats ou de disparitions forcées reste hypothétique en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Le harcèlement des partisans du nouveau parti CNL (arrestations arbitraires, tortures, interdiction de réunion et de circulation, etc.) devrait retenir l'attention de tout le monde à l'approche des élections de 2020.

L'arrestation de 3 écolières accusés de gribouillage a défrayé la chronique et a montré au monde le vrai visage de la justice et de la personnalité du Président NKURUNZIZA , elles ont été relâchées grâce à la mobilisation de la communauté internationale.

Il est important aussi de relever que les contributions monétaires « dits volontaires » pour les élections deviennent de plus en plus une corvée pour la population burundaise où les gens sont souvent malmenés par les administratifs en collaboration avec les Imbonerakure pour ne pas avoir donné cet argent.

L'appareil judiciaire s'avère également impuissant face aux nombreux cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales opérées par des agents de l'administration, du Service National de Renseignement ou des policiers en complicité avec les jeunes IMBONERAKURE en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi.

Nous déplorons également la nomination de certains cadres de l'inspection générale de la police nationale du Burundi où des officiers de policiers qui ont porté le flambeau dans la violation des droits de l'homme comme le commissaire Bisaganya Albert, Commissaire Gahungu Bertin et Nibona Bonasize Célestin ont été mis dans des postes clés de la police (police sécurité intérieure police judiciaire et bureau de renseignement) pour continuer à faire la répression ,ce qui est préoccupant durant cette période où nous nous acheminons vers les élections de 2020 .

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et fournir un effort pour mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- ✓ **A l'endroit du gouvernement du Burundi :**

- Le ministère de la justice devrait se saisir du phénomène récurrent de la découverte des corps sans vie et mener des enquêtes indépendantes afin que les coupables soient punis conformément à la loi,
- Mettre en application d'une façon effective la mesure de grâce présidentielle et libérer tous les prisonniers politiques et recadrer les acteurs de la justice qui se comportent mal dans leurs professions,
- Déverrouiller les espaces publiques et laisser les membres de l'opposition en l'occurrence les partisans du parti CNL jouir de tous leurs droits autant que les membres du CNDD FDD et sa mouvance,
- Mettre fin à l'impunité pour les cas de violations des droits de l'homme commises par la jeunesse Imbonerakure.

✓ **A l'endroit des pays de la communauté est africaine :**

-De respecter les conventions internationales pour les réfugiés dans leurs pays en évitant de les contraindre à rentrer de force (Uganda et en Tanzanie).

✓ **A la communauté Internationale :**

- User de son influence afin d'amener le gouvernement burundais à des négociations afin que la constitution de de 2005 soit réhabilité, la seule qui est issue d'un consensus de l'accord d'ARUSHA, lequel accord et qui a démontré son rôle incontestable d'unificateur du peuple burundais,
- De rester vigilant par rapport à la recrudescence des cas de violations des droits de l'homme au Burundi et de veiller à la violation de la liberté de la presse au regard des récentes mesures d'interdiction d'activités des médias VOA et BBC.